

Xylella : les pépiniéristes demandent à être entendus

Les professionnels se sentent "étranglés" par les mesures d'interdiction d'importation de végétaux, en vigueur depuis 2015. Un collectif a décidé de faire appel à un cabinet d'avocats spécialisés afin de se faire entendre

Ce n'est pas en interdisant l'entrée de végétaux que l'on va régler la problématique."

Hier, près d'une quarantaine de membres du collectif de défense des pépiniéristes et paysagistes de Corse s'est rassemblée à la Casa Guelfucci, à Corte, pour demander à être "enfin" - entendue par les services de l'État. Pour les professionnels, les mesures actuellement prises pour empêcher l'arrivée de la variété de *Xylella fastidiosa pauca* - responsable de l'infection des oliviers dans les Pouilles, en Italie - seraient inefficaces, voire contre-productives.

Économie parallèle et risques sanitaires

"La Fredon (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) se charge du contrôle des plants, expliquent Monique Menier, secrétaire et porte-parole et Marie Filippini, présidente du collectif. Lorsque nous réalisons des importations de végétaux, des contrôles sont réalisés à



Hier, le collectif de défense des pépiniéristes et paysagistes de Corse s'est réuni à la Casa Guelfucci, à Corte.

/PHOTO JOSÉ MARTINETTI

chaque étape, en amont et en aval : chez le producteur, le grossiste et chez nous. Nous tenons un cahier de traçabilité des plantes." Ce qui n'est pas cependant pas le cas, soulignent les pépiniéristes, des plantes ramenées par des particuliers par bateau - sauf en cas de contrôle douanier - ou commandées via Internet.

Pour les professionnels, in-

terdire totalement l'entrée de certaines espèces peut se révéler plus dangereux que réglementer leur importation. "Lorsqu'un client cherche un plant de lavande ou de romarin et qu'il ne peut pas le trouver chez nous, il va le commander sur Internet, remarque Gilbert Gianneli, responsable d'un magasin de bricolage et jardinerie. Et là, il n'y a aucun

contrôle. En interdisant l'import, on favorise le marché parallèle et ses risques sanitaires."

Le collectif rappelle aussi qu'il n'est pas dans l'intérêt des professionnels de laisser entrer cette bactérie sur le territoire : "Si on laisse entrer la maladie, nos pépinières en pâtiront forcément", précisent encore Marie Filippini et Mo-

nique Menier. "Nous avons donc décidé de faire appel à un cabinet d'avocats spécialisés afin de faire entendre nos droits et nous permettre de travailler de manière sereine et pérenne, conclut Gilbert Gianneli. Nous sommes tous d'accord pour éviter qu'une bactérie nouvelle et dangereuse rentre sur l'île."

B. I.-L.

RAPPEL DES FAITS

1 Octobre 2013

La bactérie *Xylella fastidiosa* de sous-espèce "pauca" est détectée dans les Pouilles, en Italie.

12 juillet 2015

La *Xylella fastidiosa multiplex* est détectée en Corse.

1 Septembre 2015

Un arrêté préfectoral interdit la circulation de végétaux à risque mais des dérogations sont autorisées avec des mesures de sécurité.

1 30 janvier 2017

Une cargaison de 900 plants en provenance d'Italie est bloquée par les douanes à Bastia. Après une immobilisation de 24 heures à Ajaccio et des analyses, celle-ci est jugée saine et finalement livrée à la pépinière ajaccienne qui l'avait commandée.